

Kigali , le 7 novembre 1960.-
, de

Province :
Provincie :

TERRITOIRE DU RWANDA URUNDI.
PARQUET DU RWANDA A KIGALI.-

(*) N° 8.247/RFP 16.827/RE.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp :

Aff. ASARAGE et crts.

A Messieurs les Officiers de Police Judiciaire
(tous)

KIGALI
GITARAMA
NYANZA
ASTRI DA
SHANGUGU

KISENYI
RUHENGURI
BIUMBA
✓ KIBUNGU
KIBUYE.-



Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un Mandat de Prise de Corps existe à charge du nommé: MASARAGE, de la sous-chefferie de chez Mpfizi, Mfizi est le sous-chef de Rugondo, chefferie Bushasha-Nord, territoire de Bubanza - Urundi, non autrement identifié, sans domicile ni résidence connus dans ou hors le Rwanda-Urundi, condamné par jugement RP 154/CG - RFP 16.827/RE du 7 janvier 1960 à un an de SPP.--

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
A. VANDEPLAS.-

*Van
Mfizi
MASARAGE
S/Com Pabie*